



TIAKO I MADAGASIKARA

Arrêté N° 22 NZR 2013; registre N° 161/2014 au Registre National des partis politiques

Antananarivo, le 18 mars 2023

A

Monsieur LE REPRÉSENTANT DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE
- ANTANANARIVO -

Objet: Processus électoral à Madagascar

Monsieur Le Représentant,

L'année 2023 est une année électorale pour Madagascar. Le processus électoral a débuté par la refonte totale des Listes électorales qui va se terminer le 10 juin 2023. Cependant, la situation actuelle nous inquiète et ne nous donne pas d'assurance sur la tenue effective des élections présidentielles cette année.

En effet :

- le Décret portant convocation des Electeurs pour les Elections Présidentielles le 09 novembre 2023 n'est pas encore pris par le Conseil de Gouvernement six semaines après la publication du calendrier par la CENI et sa validation par la HCC ;
 - la question des élections au niveau des Communes qui devront se tenir cette année ne figure pas dans les prévisions et les débats ;
 - l'objectif fixé concernant le nombre des électeurs inscrits n'est pas atteint ;
 - l'enveloppe de 45 milliards d'ariary prévue par la Loi des finances pour l'organisation des élections par la CENI cette année est amplement insuffisante selon les déclarations du Président de la Commission ;
- L'apport d'une aide financière internationale par la mise en place d'un « Basket fund » par les Partenaires n'est pas encore certain ;
- le cadre juridique des élections en vigueur actuellement ne permet pas d'organiser des élections crédibles du fait qu'il ne garantit pas l'égalité de chances pour tous les candidats, la neutralité de l'Administration, l'impartialité des services publics, la transparence des élections, la participation de tous et la légitimité des résultats ;
 - les organes chargés de la gestion des élections (CENI) et de la proclamation des résultats (HCC) ne sont pas crédibles pour la plupart des parties prenantes au processus électoral
 - La plupart des activités préparées et programmées par les partis d'opposition, dans l'exercice de leurs droits prévus par les Lois (animation de la vie politique, moralisation de la vie publique, Sensibilisation des citoyens à participer à la vie publique et politique, compte-rendu en matière politique, ...) sont interdites, annulées ou perturbées par les forces de l'ordre sur instruction des représentants de l'Etat (Préfet et Chef de District)

- les tenants du pouvoir, avec les prérogatives de puissance publique font déjà de la campagne électorale avant l'heure utilisant illégalement les ressources financières, humaines et matérielles de l'administration ;

- le Régime, jusqu'ici, ne donne aucun signe sur la tenue éventuelle d'une concertation nationale demandée par les Partis politiques et la Société civile pour instaurer d'une manière inclusive et consensuelle un climat apaisé et un environnement favorable pour une élection crédible.

Malgré ce contexte pré-électoral, le Parti Tiako i Madagasikara (TIM) souhaite et fait tout son possible pour que les élections se déroulent dans de bonnes conditions et d'une manière démocratique. Et, dans cette optique, sachant que l'OIF est une organisation dont l'une des principales missions est la promotion de la démocratie, nous vous faisons parvenir la présente lettre pour :

D'une part, vous remercier d'avoir répondu à la demande de la CENI pour l'audit du Logiciel utilisé pour la gestion des Listes électorales prévu se dérouler le 20 au 23 mars 2023.

D'autre part, pour la crédibilité de l'ensemble du processus électoral, vous demander de continuer à nous accompagner dans les activités ci-après :

- Audit des Listes électorales avant les arrêtages provisoires ;
- Audit des Listes électorales avant les arrêtages définitifs ;
- Audit du Logiciel utilisé par la CENI pour la gestion des résultats des élections ;
- Renforcement des capacités opérationnelles de la CENI ;
- Renforcement des compétences des Institutions chargées du contentieux électoral ;
- Assistance matériel et technique à l'organe chargé de la régulation des médias pour assurer un accès égal aux médias pour tous les Candidats ;
- Formations des Journalistes pour une couverture appropriée des campagnes électorales ;
- Observations des élections, évaluations du processus électoral et formulation des recommandations.

Veillez agréer, Monsieur Le Représentant, l'assurance de notre haute considération.



LE SECRETAIRE GENERAL

RINA RANDRIAMASINORO